



Fiche signalétique – Enquêtes, sources

Statistique des déménagements

Description

La statistique des déménagements fournit chaque année des informations sur le comportement de la population suisse en matière de déménagement. Elle est obtenue par appariement des données de deux statistiques fondées sur des registres: la statistique des bâtiments et des logements (StatBL) et la statistique de la population et des ménages (STATPOP). Chaque année, la statistique des déménagements renseigne sur la part de la population qui a déménagé. Elle fournit de plus des informations sur les caractéristiques sociodémographiques des personnes ayant déménagé, sur la distance entre l'ancien et le nouveau logement ainsi que sur le changement des conditions de logement engendré par le déménagement.

Disponible depuis le 10 mars 2022
La première année de référence est 2013.

Caractères relevés

Nombre annuel de déménagements, y compris la distance de déménagement, enregistrés au sein de la population résidente permanente, ventilés selon les conditions d'habitation issues de la StatBL et les caractéristiques sociodémographiques provenant de STATPOP.

- Données provenant de la StatBL
 - Bâtiments: catégorie de bâtiment, époque de la construction, nombre de logements
 - Logements: nombre de pièces, surface d'habitation
- Données provenant de STATPOP
 - Personnes: sexe, état civil, âge, nationalité
- Nouvelles variables de la statistique des déménagements: déménagement (catégorie), distance entre l'ancien et le nouveau logement

Méthodologie

Les données annuelles de la StatBL sont appariées avec les données annuelles sur la population de STATPOP. En associant les personnes aux bâtiments d'habitation, à l'aide de l'identificateur fédéral de bâtiment (EGID), il est possible de connaître le bâtiment dans lequel une personne résidait au début et à la fin d'une année et de déterminer dès lors si elle a déménagé.

Degré de régionalisation
Cantons, communes

Périodicité: annuelle

Période de référence
Jour de référence: le 31 décembre

Qualité des données statistiques

L'appariement opéré ne permet d'identifier que les déménagements impliquant un changement de bâtiment, pas ceux consistant à changer de logement dans le même bâtiment. Par ailleurs, il n'est pas exclu que des changements de logement soient identifiés à tort comme des déménagements. Une fusion ou, au contraire, une séparation d'identificateurs fédéraux de bâtiments peuvent par exemple donner lieu à de «faux déménagements». Le recours à d'autres caractéristiques des bâtiments permet dans une large mesure d'éliminer ce risque d'erreur, pour autant que l'on ne traite pas d'unités géographiques de petite taille.

Révision : –

Bases légales

Loi fédérale du 22 juin 2007 sur le recensement fédéral de la population (RS 431.112)
Ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population (RS 431.112.1)
Ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux (RS 431.012.1)
Ordonnance du 9 juin 2017 sur le registre fédéral des bâtiments et des logements (ORegBL; RS 431.841)

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS)

Information StatBL
+41 58 467 25 25
info.gws@bfs.admin.ch
